

# Pourquoi le bruit coûte (très) cher

**NUISANCES** Le bruit a des effets méconnus en France. Pour la première fois, une étude estime les coûts très élevés qu'il entraîne et son impact négatif sur la qualité de vie.

C'est le cauchemar des citadins. Un deux-roues motorisé en mauvais état ou muni d'un pot d'échappement non homologué qui traverse Paris la nuit peut réveiller jusqu'à 250 000 personnes sur son passage<sup>[2]</sup> ! Autant de personnes dont la concentration pourra être altérée le lendemain ou encore autant de logements potentiellement dévalués à l'avenir... Pour la première fois en France, une étude – réalisée par le cabinet EY pour le Conseil national du bruit (CNB) et l'Ademe – s'est penchée sur les coûts globaux induits par le bruit<sup>[2]</sup> et les évalue à pas moins de 57 milliards d'euros par an, l'équivalent de 2,6 % du produit intérieur brut (PIB).

Cette somme prend en compte l'ensemble des effets des nuisances sonores : perte de qualité de vie, impact sur la santé, dépréciation du prix de l'immobilier, baisse de la concentration et réduction de la productivité... Ce type d'étude doit toujours être pris avec prudence : seule une partie des dommages peut être mesurée avec précision et tous ne peuvent pas être monétisés. Elle reflète néanmoins une réalité massivement perçue par les Français : selon un sondage Ifop de 2014, 86 % d'entre eux sont gênés par des nuisances sonores à leur domicile. Une autre enquête<sup>[3]</sup> du Commissariat général au développement durable (CGEDD) montre que le bruit partage la première place avec la pollution de l'air parmi les nuisances les plus ressenties à l'échelle locale.

Les sources de bruit – hors de l'habitat – sont surtout nombreuses en milieux urbains où vivent près de 80 % des Français. Elles sont d'abord liées aux transports (route, ferroviaire, aérien). Selon le CNB et l'Ademe, près de 9 millions de Français sont exposés à de forts niveaux sonores chaque jour de ce fait. Avec un impact sur la santé, évalué à

**57 milliards**

d'euros, c'est le coût global annuel estimé des nuisances sonores en France.

11,5 milliards d'euros par an, ces nuisances sonores provoquant non seulement des troubles du sommeil mais aussi une augmentation du risque de maladies cardiovasculaires.

Vient ensuite le bruit en milieu professionnel (personnes, machines et bruits de fond). Il fait d'ailleurs partie des six nouveaux facteurs de pénibilité que les employeurs doivent évaluer dans le cadre du « compte personnel de prévention de la pénibilité » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Enfin, les bruits de voisinage auraient entraîné des coûts d'environ 5 millions d'euros en interventions pour la gendarmerie en 2013...

## Socialement sélectif

Plusieurs travaux indiquent que les niveaux d'exposition au bruit recourent largement la carte des inégalités sociales. « *L'étude Survol*<sup>[4]</sup> a montré que les catégories sociales défavorisées étaient surreprésentées dans les communes affectées par les nuisances liées aux aéroports de Roissy et d'Orly », relève Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif. Le degré de pollution sonore a en effet un impact massif sur les coûts du logement : les prix sont plus faibles à proximité des boulevards bruyants, des voies ferrées et des aéroports : « *Pour deux pavillons comparables, l'écart de prix peut être d'un facteur 4 et plus, entre une zone*



## DÉCIBELS

## De l'oreille au cerveau, en passant par le cœur

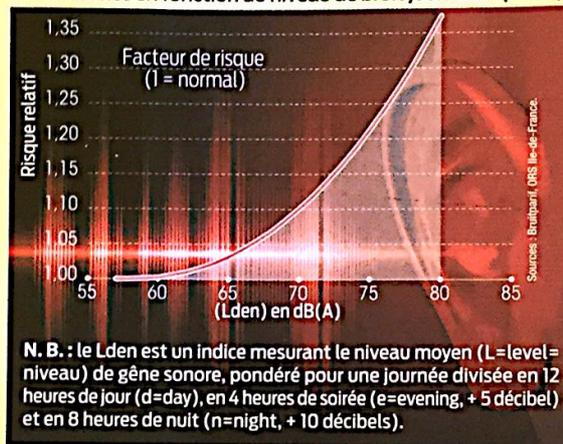
Le bruit est dangereux pour l'oreille à partir de 80 décibels (dB), niveau auquel il faut hausser la voix pour se faire entendre. Une exposition prolongée à des niveaux supérieurs débouche sur des risques de dégradation irréversible de l'oreille interne. Lorsque douleur ou sifflements apparaissent, il est trop tard.

Ces risques sont accrus par les évolutions technologiques récentes. Ainsi, les sons compressés (formats MP3...) sont deux fois plus dangereux pour l'oreille que les formats analogiques classiques, alors que les durées d'écoute à des niveaux élevés augmentent rapidement, y compris chez les jeunes enfants. Le bruit affecte aussi la qualité du sommeil, il accroît la propension aux maladies cardiovasculaires (voir graphique) et perturbe même la digestion.

Le bruit ne concerne cependant pas que le corps organique. Le Dr Jean-Michel Klein note que, « contrairement à la lumière, l'organisme ne peut pas se couper du bruit, qui affecte à la fois l'oreille et

le cerveau. Au-delà des effets physiologiques, subir un bruit non désiré représente une effraction de la sphère de l'intime contre laquelle il est impossible de se défendre, et provoque dépression et agressivité – parfois jusqu'à la tentative de meurtre. » Les effets des nuisances sonores se situent aux frontières à la fois de la médecine auditive, de la psychiatrie et des sciences sociales.

Risque relatif d'incidence de l'infarctus du myocarde en Ile-de-France en fonction du niveau de bruit journalier (Lden)



calme et un quartier soumis aux bruits causés par les pistes d'Orly, souligne Luc Offenstein, président de l'association OYE 349, qui veut limiter les nuisances aériennes. *Des études menées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne vont dans le même sens.* »

Il existe différents leviers pour réduire l'exposition au bruit. Au-delà des progrès sur les moteurs et les freins, la limitation de la vitesse produit des résultats sensibles pour les voitures et les trains, l'essentiel du bruit étant occasionné par le roulement. « En Allemagne ou en Suisse, la signalétique routière informe que la limitation des vitesses participe à la lutte contre le bruit. Ce n'est pas le cas en France », regrette Fanny Mietlicki. Il est aussi possible d'installer des revêtements insonorisants.

Selon Bruitparif, il faudrait également adapter les plans d'urbanisme, créer des bâtiments-écrans sans habitation à proximité des sources bruyantes et orienter les nouveaux bâtiments de façon à maximiser le confort. Enfin, il faudrait profiter

des opérations de rénovation thermique pour réaliser des travaux d'isolation phonique.

## L'Hexagone à la traîne

Maîtriser le bruit venant de l'intérieur des habitats est encore plus difficile. Or, les Français se plaignent à un niveau égal des bruits de transports et de voisinage<sup>[3]</sup>. La situation est particulièrement complexe, car le rapport au bruit est différent selon les milieux sociaux et les traditions culturelles. Par exemple « les jeunes utilisent le bruit pour exister symboliquement dans l'espace public », explique le Dr Jean-Michel Klein, président du Syndicat national des ORL. « Si l'on observe une certaine progression de la prise de conscience, la culture collective de prévention face au bruit reste, pour l'essentiel, à inventer », affirme le Dr Jean-Michel Klein. Bruitparif a par exemple créé des mallettes de sensibilisation pour sensibiliser les jeunes aux risques liés à l'usage intensif de casques audio. Mais ce genre d'initiatives demeure isolé.

Comme dans beaucoup d'autres domaines environnementaux, la France est à la traîne en matière de réglementation, contrairement à la Suisse, la Hollande ou la Suède. La directive européenne de 2002 sur la gestion du bruit dans l'environnement a été transcrite en 2006 en droit français. Les collectivités locales étaient tenues de dresser des cartographies et d'élaborer des plans d'exposition au bruit d'ici 2013, mais elles sont majoritairement en retard. Hormis pour les lieux de travail, il n'existe guère de réglementation contraignante que pour les zones proches des aéroports. Pour le moment, pouvoirs publics et entreprises font plutôt la sourde oreille.

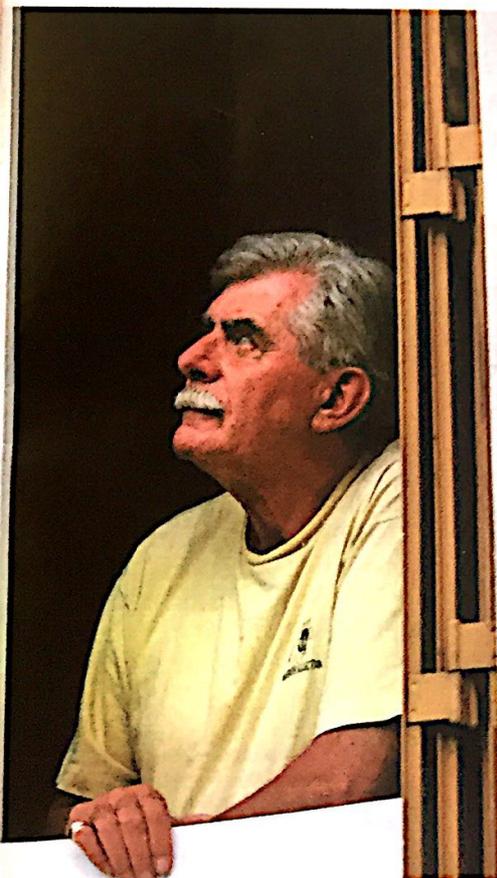
■ Laurent Hutinet

[1] [www.bruitparif.fr](http://www.bruitparif.fr)

[2] « Le coût social des pollutions sonores. Analyse bibliographique des travaux français et européens », EY pour le CNB et l'Ademe, mai 2016.

[3] *Chiffres & statistiques* n° 750, Commissariat général au développement durable, avril 2016.

[4] « Surveillance sanitaire et environnementale des plates-formes aéroportuaires de Roissy, Orly, le Bourget », Bruitparif, janvier 2011



Vincent Leloup - Divergence